



PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Orléans, le 12/10/15

I N F O R M A T I O N

Remboursement de la discipline financière sur les paiements PAC 2013

* * *

La discipline financière est un outil qui a été créé lors de la réforme de la PAC en 2003. Il vise, en appliquant une réduction sur l'ensemble des aides directes (aide dé耦plée, aides couplées) des agriculteurs européens, à respecter les plafonds financiers fixés au titre de la mise en œuvre du premier pilier de la PAC. Depuis 2013, la discipline financière est également utilisée pour constituer tous les ans une réserve pour les crises agricoles.

Le prélèvement appliqué sur les paiements de la campagne 2013 s'avère être plus important que les besoins réels. A contrario, pour 2014, le prélèvement opéré en décembre au moment du versement du solde a été calculé à partir d'un taux provisoire de discipline financière, et le taux définitif est finalement légèrement supérieur.

Ainsi, l'effet cumulé du relèvement du taux de la discipline financière 2014, et du prélèvement excessif opéré sur les paiements 2013, va conduire, pour les exploitants soumis à la discipline financière (exploitants percevant plus de 2000€ d'aides directes), à une majoration des aides directes 2014 de l'ordre de 1 %, en tant compte de la transparence GAEC.

Cette majoration a conduit à un reversement sur le compte des exploitants concernés à partir de mi-septembre 2015.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Loiret – Dominique MARINOT (02 38 52 47 01) ou Christine MERCERON (02 38 52 46 97).